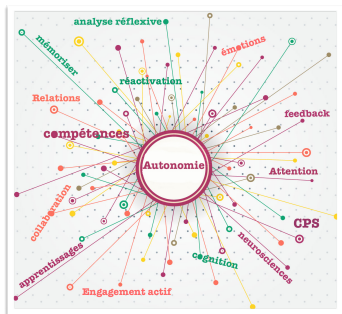


## LES ÉTUDES EN AUTONOMIE au collège Jacques Brel



### Pourquoi ?

- Pour devenir autonome, savoir prendre les bonnes décisions au bon moment, pour soi et les autres, en fonction de son environnement.
- Ce dispositif permet de vivre ensemble, de faire son travail scolaire, de préparer son avenir, d'être en réussite en donnant du sens aux apprentissages : essentiel pour la réussite au collège, puis au lycée (pas d'étude obligatoire ni surveillée), et dans la vie en général (personnelle, professionnelle, citoyenne).

### Quoi ?

- On attend des élèves qu'ils se mettent au travail pendant la séance, et qu'ils choisissent une méthode parmi plusieurs : utiliser la grille d'expériences (affiche placée dans chaque salle et collée dans l'agenda), pratiquer l'entraide, le tutorat, choisir entre le travail de groupe - le travail individuel, construire des cartes de réactivation, utiliser la table d'appui avec un assistant d'éducation, etc.

### Quand ?

- Les études en autonomie sont inscrites à l'emploi du temps des élèves, et existent aussi quand un professeur est absent. Quelques exceptions : pas d'autonomie en M1, M4 et S3. (salle de permanence : 110)
- Elles sont mises en oeuvre début novembre.

### Comment ?

- La classe est séparée en 2 groupes, placés dans 2 salles. Sur le créneau en autonomie, et en fonction des places disponibles, l'élève peut s'inscrire au CDI, ou bien au scriptorium pour y effectuer un travail silencieux (salle 211)

- Aux interours, les élèves se rendent directement devant la salle notée à l'emploi du temps ; ils attendent calmement l'arrivée d'un assistant d'éducation ; en début de M3, S1 et S3, ils se rendent dans la cour, à leur emplacement habituel.
- Entrée en salle : distribution par l'assistant d'éducation de gel hydroalcoolique, et appel.
- Installation des élèves : se placent comme ils le souhaitent ; peuvent déplacer tables et chaises pour faire des groupes de travail.
- En début de séance, intervention du référent de groupe (désigné pour la semaine par le professeur principal) : il rappelle au groupe les activités à réaliser et outils à exploiter (grille d'expériences, cartes de réactivation, possibilité de travailler en table d'appui) = chacun sait qu'il a quelque chose à faire. Le référent de groupe est aussi en possession des enveloppes de cartes de réactivation.
- Le groupe doit gérer le bruit (des cours ont lieu à côté) et respecter le matériel (aucune manipulation des équipements numériques ou du matériel de professeur n'est permise). Chacun s'engage à travailler durant la séance, sans perturber les autres. Le référent de groupe y veille.
- Fin de séance : le référent de groupe vérifie l'état des lieux de la salle de travail et sollicite ses camarades en cas de besoin (tables et chaises à remettre en place, papiers à ramasser, balayer si nécessaire).
- Aucune sortie de salle n'est autorisée (sauf situation d'urgence)

### Qui ?

- Tous les élèves de la 6ème à la 3ème, sauf ceux qui ne respectent pas les règles de fonctionnement des études en autonomie : à la séance suivante, l'élève rejoint une salle d'étude, et reste avec un AED. Son retour en études en autonomie n'est possible que lorsqu'il a compris le fonctionnement.

### Avec qui ?

- Les assistants d'éducation passent pendant la séance voir si tout se passe bien. Ils aident quand il y a des difficultés dans une matière (table d'appui), accompagnent les élèves dans l'utilisation des outils (ex : tirer une carte de réactivation, utiliser la grille d'expériences).
- En cours, Les professeurs travaillent avec les élèves les méthodes de travail (travail de groupe, tutorat par ex.) et utilisent le plus possible les outils qui seront utilisés en études en autonomie, en études « classiques » (M1/S3) ou à la maison : grille d'expériences, cartes de réactivation.